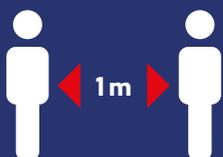


CHARTRE SANITAIRE

Pour protéger chacun et sécuriser les déplacements de tous, la Région des Pays de la Loire applique désormais une charte sanitaire à bord des cars Aléop.

FAITES LES BONS GESTES POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES.

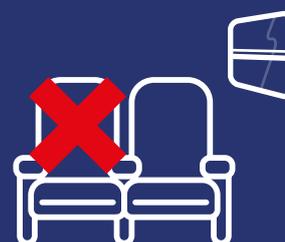


**Montée et descente
des véhicules
un par un,**
en respectant
la distance de 1 mètre.



**Le port du masque
est obligatoire**
à bord du car
pour tous les passagers
à partir de 11 ans.

Pour bien le mettre, voir le tuto
[masques.paysdelaloire.fr](https://www.masques.paysdelaloire.fr)
Si vous avez oublié votre masque,
signalez-le au conducteur.



**Merci de n'occuper
que les sièges
côté fenêtre.**



**Les conducteurs
portent un masque**
et disposent
de gel hydroalcoolique.



**Les cars Aléop
sont désinfectés**
tous les jours.

**VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES
TOUT AU LONG DE VOTRE TRAJET**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : [aleop.paysdelaloire.fr](https://www.aleop.paysdelaloire.fr)